

COUPES JEUNES



Coupe GAMBARDELLA

Date limite d'engagement: Le samedi 20 juillet 2024.

Les clubs engagés doivent être engagés IMPERATIVEMENT en championnat pour le 31 juillet 2024.

1er tour: Le samedi 31 août 2024

66 clubs engagés : National (1) : RC LENS

<u>Ligue (9)</u>: FA ARRAS - CS AVION - AS BEAURAINS (U17) - STADE BETHUNE - ES BULLY- O. LIEVIN (U17) - ES SAINT LAURENT - US VERMELLES - US VIMY

District (56): OS AIRE - AAE AIX - ES ANGRES - FC ATREBATE - AS BAPAUME BERTINCOURT VAULX - AFCLL BETHUNE- US BEUVRY- US BIACHE- USO BRUAY- FC BUSNES - FC CAMBLAIN - US COURCELLES- AS COURRIERES - US CROISILLES- FC DAINVILLE - UC DIVION- AAE DOURGES - JS ECOURT - AAE EVIN - SC FOUQUIERES - US GONNEHEM CHOCQUES - JF GUARBECQUE - CS HABARCQ - UAS HARNES- O. HENIN- STADE HENIN - US HESDIGNEUL - FC HINGES- US HOUDAIN- ESD ISBERGUES- US IZEL- ES LABEUVRIERE- FC LA COUTURE- US LAPUGNOY- ES LAVENTIE- AS LENS - USA LIEVIN - RC LOCON - AS LOISON - AS LYSSOIS- COS MARLES - USO MEURCHIN - AS NOYELLES LES VERMELLES - US NOYELLES sous LENS- ASSB OIGNIES - US PAS - US ROUVROY - AJ RUITZ- RC SAINS - SC SAINT NICOLAS - US SAINT POL- ES SAINTE CATHERINE - AS TINCQUIZEL - AS VIOLAINES - OSC VITRY - SCPP WINGLES

Les tirages au sort des 1er et 2ème tours auront lieu le mardi 20 août2024.

Coupes ARTOIS

- RAPPEL: ENGAGEMENT OBLIGATOIRE
- Les clubs engagés en U17 participent à la Coupe ARTOIS U18 (Les U15 ne peuvent pas y participer mais des U18 peuvent y être incorporés).
- Pour les U14, l'engagement est facultatif. Les clubs souhaitant s'engager en Coupe ARTOIS U15 doivent en faire la demande (Attention : 3 U13 sont autorisés).

Coupes SECONDAIRES

- Ces Coupes sont réservées aux clubs engagés dans les <u>niveaux 2 et 3 des catégories U18 et U15 et aux clubs de N1 reversés en D3, D4 ou D5 à l'issue des brassages.</u>
- Les clubs de N1 peuvent déjà s'engager, pour ceux qui évolueront en D1 ou D2, les droits d'engagement seront remboursés dans le cas où la participation n'est pas retenue.
- Les Clubs ayant une équipe en N1 et N2 doivent confirmer s'ils engagent l'équipe 1 ou 2.
- ATTENTION : Dans le cas où c'est l'équipe 1 qui est engagée et qu'elle évolue en D1 ou D2, l'équipe 2 ne pourra pas la remplacer à l'issue des brassages.
- Pour les clubs ayant une équipe en D1 (U17 et U14), ces joueurs ne peuvent y participer.

Marc TINCHON.